

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
MRC D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces tenue le lundi 10 septembre 2018 à la salle municipale de l'hôtel de ville à compter de 19h.

Sont présents :	Pierre Flamand	Maire
	Serge Piché	Conseiller
	Alain Lachaine	Conseiller
	Éric Paiement	Conseiller
	Normand Bernier	Conseiller
	Pierre Lamoureux	Conseiller
	Yves Prud'homme	Conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Pierre Flamand.

Est également présente madame Nathalie Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, qui agit comme secrétaire de cette séance.

Assistance : huit (8) personnes

RÉSOLUTION NO : 2018-09-6884

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance. Il est 19h.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2018-09-6885

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-dessous, tout en laissant le point 15 *Questions diverses* ouvert.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Présentation et adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation des procès-verbaux :**
Séance ordinaire du 13 août 2018
4. **Période de questions**
5. **Correspondance**
6. **Administration générale**
 - A. Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 224-2018 remplaçant le règlement n° 205-2016 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Lac-des-Écorces
 - B. Désignation d'un répondant en matière d'accommodement
 - C. Demande de subvention pour la réfection de la toiture de la bâtisse abritant l'hôtel de ville, la caserne et le garage dans le cadre du programme « Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)
 - D. Mise en ligne du rôle d'évaluation foncière
7. **Ressources humaines**
 - A. Denis Despatie – Report du départ à la retraite au 27 septembre 2018
8. **Sécurité publique (Service d'incendie et mesures d'urgence)**
9. **Voirie municipale**
 - A. Acquisition d'une nouvelle chaudière à l'huile
 - B. Certificat de conformité de rue – Rue Théophile-Ouimet

10. **Hygiène du milieu (aqueduc, égout, ordures)**
 - A. Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire de la rue de la Montagne – Bloc sanitaire (TECQ)
+ Mandat à Alain Ryan, ingénieur, pour plans et spécifications
11. **Santé et bien-être (HLM)**
12. **Urbanisme et environnement**
 - A. Dossier Lucien Lessard
 - B. Nourrissage des animaux sauvages et responsabilités partagées
13. **Loisirs et culture**
 - A. Lancement d'un appel d'offres pour la construction d'un bloc sanitaire (TECQ 2014-2018 + Surplus affecté eau LDÉ)
 - B. Demande d'utilisation d'une salle pour y dispenser des cours de base de l'éducation des adultes
14. **Autres**
 - A. Adoption des salaires d'août 2018 pour un montant brut de 92 842.09 \$
 - B. Adoption des dépenses d'août 2018 pour un montant de 227 249.02 \$
 - C. Opinion juridique : nil
 - D. Réaménagements budgétaires : nil
15. **Questions diverses**
 - A.
 - B.
16. **Période de questions**
17. **Levée de la séance**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2018-09-6886

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2018 soit approuvé, et ce, tel que déposé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19h02 et se termine à 19h12.

CORRESPONDANCE

AVIS DE MOTION NO : 2018-09-6887

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 224-2018
REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 205-2016 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ**

Monsieur Normand Bernier donne avis de motion qu'à une prochaine séance ordinaire sera soumis, pour adoption, le règlement n° 224-2018 remplaçant le règlement n° 205-2016 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Lac-des-Écorces, en vue d'établir des règles d'après-mandat pour les employés identifiés dans la loi ainsi que ceux que la municipalité identifiera (article 178 PL155).

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2018-09-6888

DÉSIGNATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENT

- ATTENDU l'entrée en vigueur de la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes;
- ATTENDU que cette loi spécifie notamment qu'en sa qualité de plus haute autorité administrative, il appartient au conseil municipal de prendre les moyens nécessaires pour assurer le respect des mesures qui y sont prévues;
- ATTENDU que le conseil municipal doit désigner, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement ayant pour fonctions de guider le conseil, ainsi que les membres du personnel de la municipalité, en matière d'accommodement et de leur formuler des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner le directeur général et, en son absence, la directrice générale adjointe à titre de répondant en matière d'accommodement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2018-09-6889

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA BÂTISSE ABRITANT L'HÔTEL DE VILLE, LA CASERNE ET LE GARAGE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM)

- ATTENDU que le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière pour la réfection de la toiture de la bâtisse abritant l'hôtel de ville, la caserne et le garage dans le cadre du programme *Réfection et constructions des infrastructures municipales* (RÉCIM);
- ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du *Guide du programme RÉCIM* et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :
- La Municipalité de Lac-des-Écorces s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;
 - La Municipalité de Lac-des-Écorces confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2018-09-6890

MISE EN LIGNE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

- ATTENDU que la Coopérative d'informatique municipale (CIM) offre aux municipalités un module leur permettant de mettre en ligne leur rôle d'évaluation foncière;
- ATTENDU que cet outil peut s'avérer très intéressant pour tout public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'acquisition du module *Rôle en ligne* auprès de CIM afin de rendre accessible à tout public le rôle d'évaluation foncière de la municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2018-09-6891

DENIS DESPATIE – REPORT DU DÉPART À LA RETRAITE

Il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reporter le départ à la retraite de Denis Despatie au 27 septembre 2018 considérant les besoins du service des travaux publics.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2018-09-6892

ACQUISITION D'UNE NOUVELLE CHAUDIÈRE À L'HUILE

ATTENDU que la chaudière à l'huile de l'hôtel de ville doit être remplacée puisque celle-ci est défectueuse;

ATTENDU que la municipalité a demandé des soumissions auprès de deux entreprises et que seulement l'une d'entre elle a accepté notre invitation, la seconde mentionnant qu'elle ne dessert pas notre région;

ATTENDU que le prix soumis par *Espace JLP Bélanger* s'élève à 15 287.08 \$, taxes incluses, et que celui-ci n'inclus pas le raccordement électrique par un maître électricien;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'acquisition d'une nouvelle chaudière à l'huile auprès de l'entreprise *Espace JLP Bélanger* au montant de 15 287.08 \$, taxes incluses.

Le coût de la chaudière à l'huile ainsi que les frais de raccordement électrique par un maître électricien seront payés à même le programme TECQ 2014-2018 à la priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (20%).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2018-09-6893

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE RUE – RUE THÉOPHILE-OUIMET

ATTENDU que Sylvain Lachaine, surintendant des travaux publics, a émis en date du 4 septembre 2018 un certificat de conformité de rue pour la rue Théophile-Ouimet, lot 4 047 680, ainsi que pour la virée, lot 4 047 681, lesquelles ont été construites en conformité avec les règlements municipaux et plus spécifiquement en conformité avec les règlements n^{os} 105-1995 et 84-2007;

ATTENDU que Monsieur Lachaine recommande au Conseil municipal d'accepter ladite conformité de rue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la conformité de rue de la rue Théophile-Ouimet portant le numéro de lot 4 047 680 et de la virée portant le numéro de lot 4 047 681.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2018-09-6894

PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE DE LA RUE DE LA MONTAGNE + MANDAT À ALAIN RYAN, INGÉNIEUR

ATTENDU que la municipalité désire prolonger les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire de la rue de la Montagne sur une longueur de plus ou moins soixante (60) mètres afin de desservir deux terrains municipaux, soit un pour un bloc sanitaire et l'autre pour un système de vidange de roulottes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- de mandater Alain Ryan, ingénieur chez Prosept inc., pour la préparation des plans et spécifications en regard du prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire de la rue de la Montagne, et ce, selon les termes établis dans l'offre de service numéro 18-09-10;
- d'autoriser la directrice générale par intérim de mandater les divers intervenants pour la réalisation de ce projet;
- de payer toutes les dépenses inhérentes à ce projet à même le programme TECQ 2014-2018 à la priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (20%) – et avec le surplus affecté eau potable Lac-des-Écorces.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2018-09-6895

RÉSOLUTION D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA RELATIVEMENT AU NOURRISSAGE DES ANIMAUX SAUVAGES ET RESPONSABILITÉS PARTAGÉES

ATTENDU que le nourrissage des animaux sauvages entraîne de nombreuses problématiques tant pour la santé des animaux que pour la sécurité routière;

ATTENDU que la problématique est particulièrement présente dans les Laurentides en raison notamment du nourrissage des cerfs de Virginie;

ATTENDU que des animaux blessés par des véhicules ou en voie de se noyer sont régulièrement repérés sur notre territoire sans que le MFFP n'intervienne;

ATTENDU que les municipalités doivent gérer cette problématique avec des moyens souvent limités;

ATTENDU que le MFFP considère qu'il fait, via son site web, Facebook et la distribution de dépliants, la sensibilisation de la population aux problématiques liées au nourrissage des animaux sauvages;

ATTENDU qu'en ce qui concerne les animaux morts, les municipalités ou le ministère des Transports sont interpellés selon l'endroit où est la carcasse;

ATTENDU que d'autres organismes et intervenants sont interpellés par les problématiques qui découlent du nourrissage des animaux sauvages compte tenu des nombreux accidents, tels que la RAMQ et les assureurs ainsi que les citoyens via leurs primes d'assurance;

ATTENDU que c'est le MFFP qui retire les argents des permis de chasse;

ATTENDU que le MFFP considère qu'il s'agit de problématiques de nuisance qui sont tout simplement sous la responsabilité des municipalités et que le simple fait de réglementer réglerait une problématique qui interpelle un grand nombre d'intervenants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la Municipalité de La Macaza (résolutions n^{os} 2018.03.42 et 2018.05.110) en demandant au MFFP et au MTQ de travailler véritablement avec les municipalités afin de trouver avec tous les intervenants des solutions pour diminuer le nombre d'accidents routiers qui découlent du nourrissage des animaux sauvages, particulièrement des chevreuils.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2018-09-6896
LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION D'UN BLOC SANITAIRE, RUE DE LA MONTAGNE

Il est proposé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale par intérim à lancer un appel d'offres pour la construction d'un bloc sanitaire sur le terrain des loisirs, rue de la Montagne.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2018-09-6897
DEMANDE D'UTILISATION D'UNE SALLE POUR Y DISPENSER DES COURS DE BASE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

ATTENDU que le Centre d'éducation des adultes Christ-Roi de Mt-Laurier désire dispenser dès octobre 2018 des cours de base de l'éducation des adultes en français et mathématique auprès des nos citoyens à raison de quelques heures par semaine;

ATTENDU que le Centre aspire profiter d'une salle gratuite pour rendre possible ce projet qui nécessite des ressources, du transport et des frais inhérents à ces déplacements, le tout dans un contexte de faible fréquentation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à cette demande en permettant l'utilisation d'un local dans chacun des secteurs de la municipalité, soit Lac-des-Écorces et Val-Barrette, et ce, gracieusement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2018-09-6898
AUTORISATION DE PAIEMENTS – DÉPENSES D'AOÛT 2018

Il est proposé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les salaires du mois d'août 2018 pour un montant brut de 92 842.09 \$ ainsi que les dépenses du mois d'août 2018 pour un montant de 227 249.02 \$.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19h18 et se termine à 19h22.

RÉSOLUTION NO : 2018-09-6899
LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser que la séance soit levée. Il est 19h23.

ADOPTÉE

Pierre Flamand
Maire

Nathalie Labelle
Directrice générale par intérim

Je, Pierre Flamand, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Pierre Flamand
Maire